



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2001

Cinquante-cinquième session
Point 175 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.52 et Add.1)]

55/56. Le rôle des diamants dans les conflits: briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits

L'Assemblée générale,

Exprimant son inquiétude devant le fait que les diamants du sang alimentent les conflits armés dans un certain nombre de pays, et que ces conflits ont des conséquences dévastatrices pour la paix et la sécurité des populations des pays touchés,

Consciente que les diamants provenant de zones de conflit sont des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes,

Sachant que la grande majorité des diamants bruts produits dans le monde proviennent de sources légitimes,

Sachant aussi que le commerce légitime des diamants apporte une contribution essentielle au développement économique de nombreux pays du monde,

Consciente que le problème des diamants provenant de zones de conflit est un sujet de grave préoccupation à l'échelle internationale, et que les mesures propres à porter remède à ce problème devraient mobiliser toutes les parties concernées, y compris les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent ces diamants, de même que l'industrie du diamant,

Reconnaissant qu'il faut s'attaquer au problème posé par les diamants bruts en provenance de territoires appartenant à des pays producteurs de diamants qu'occupent militairement d'autres pays,

Soulignant que ces mesures devraient être efficaces, pragmatiques, conformes au droit international, notamment aux arrangements et aux engagements commerciaux existants, ne devraient pas nuire au commerce légitime des diamants, ni imposer de fardeau excessif aux gouvernements ou à l'industrie, en particulier aux petits producteurs, ni freiner le développement de l'industrie du diamant,

Rappelant toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment ses résolutions 1173 (1998) du 12 juin 1998, 1295 (2000) du 18 avril 2000 et 1306 (2000) du 5 juillet 2000, ainsi que sa résolution 1304 (2000) du 16 juin 2000,

Appelant l'attention sur les initiatives supplémentaires importantes déjà prises pour faire face à ce problème, en particulier par les Gouvernements angolais et sierra-léonais et par ceux d'autres pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants à grande échelle, ainsi que par l'industrie du diamant et la société civile, notamment la création par l'industrie du Conseil diamantaire mondial,

Accueillant avec satisfaction l'initiative que les pays africains producteurs de diamants ont prise en engageant des consultations ouvertes, dites Processus de Kimberley, avec des gouvernements, l'industrie et la société civile afin d'examiner cette question,

Prenant note de la déclaration ministérielle publiée à l'issue de la réunion consacrée à la question des diamants, qui s'est tenue à Pretoria le 21 septembre 2000¹,

Prenant note également du communiqué de la réunion intergouvernementale tenue à Londres sur les diamants du sang les 25 et 26 octobre 2000²,

1. *Demande* à tous les États d'appliquer dans leur intégralité les mesures adoptées par le Conseil de sécurité visant le lien entre le commerce des diamants du sang et la livraison aux mouvements rebelles d'armes, de combustible ou de tout autre type de matériel interdit;

2. *Prie instamment* tous les États d'apporter leur appui aux efforts que les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants, ainsi que l'industrie du diamant, accomplissent en vue de trouver des moyens de briser le lien entre les diamants du sang et le conflit armé, et encourage l'adoption d'autres initiatives appropriées à cette fin, notamment l'amélioration de la coopération internationale en matière de maintien de l'ordre;

3. *Constate* qu'il importe de mettre rapidement et sérieusement à l'étude l'adoption de mesures efficaces et pragmatiques propres à remédier au problème des diamants du sang, y compris les éléments suivants:

a) Création et mise en application d'un système international simple et fonctionnel de délivrance de certificats pour les diamants bruts;

b) Alignement du système international sur les systèmes nationaux;

c) Mise en conformité des pratiques nationales avec les normes minimales adoptées à l'échelle internationale;

d) Participation du plus grand nombre de pays possible;

e) Action concertée des États qui travaillent, exportent et importent des diamants;

f) Adoption des dispositions voulues pour assurer l'application du système, dans le respect de la souveraineté des États;

g) Souci de transparence;

¹ A/55/638, annexe.

² A/55/628, annexe.

4. *Accueille avec satisfaction* l'offre du Gouvernement namibien d'organiser un atelier réunissant les principaux pays du monde qui travaillent, exportent et importent des diamants, dans le prolongement du Processus de Kimberley, afin d'examiner les aspects techniques du système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts qu'il est envisagé de créer;

5. *Encourage* les pays participant au Processus de Kimberley à envisager d'ouvrir leurs réunions ultérieures à tous les principaux États possédant des intérêts importants dans l'industrie mondiale du diamant ainsi qu'à mettre en train les négociations intergouvernementales visant à élaborer des propositions détaillées au sujet du système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts dont la création est envisagée, en collaboration étroite avec l'industrie du diamant et compte tenu de l'avis des groupes de la société civile concernés;

6. *Invite* les pays participant au Processus de Kimberley à lui présenter, lors de sa cinquante-sixième session, au plus tard, un rapport sur l'état d'avancement des négociations;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Le rôle des diamants dans les conflits».

*79^e séance plénière
1^{er} décembre 2000*